



CMD 22-H7.73

Dossier / file: 6.01.07

Date: 2022-04-10

Edocs: 6757747

**Mémoire de
Luc Bégin**

**Written submission from
Luc Bégin**

À l'égard des

In the Matter of the

Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC)

Canadian Nuclear Laboratories (CNL)

Demande des LNC visant à modifier le permis
du site des Laboratoires de Chalk River pour
autoriser la construction d'une installation de
gestion des déchets près de la surface

Application from the CNL to amend its Chalk
River Laboratories site licence to authorize the
construction of a near surface disposal facility

**Audience publique de la Commission
Partie 2**

**Commission Public Hearing
Part 2**

Mai et juin 2022

May and June 2022

From: Luc Bégin
Sent: April 10, 2022 6:15 PM
To: Interventions / Interventions (CNSC/CCSN)
Cc: Steven MacKinnon
Subject: May 31 Public Commission Hearing – Canadian Nuclear Laboratories Near Surface Disposal Facility

DE: LUC BÉGIN

L'objet de la présente est d'intervenir par écrit auprès de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire (CCSN) dans le cadre des audiences portant sur la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) aux laboratoires de Chalk River (LCR), audiences qui auront lieu en ce printemps 2022.

Je désire préciser que mes propos sont tirés du mémoire que Action Climat Outaouais (ACO) a soumis à la CCSN sur ce sujet, mémoire que je soutiens entièrement.

Voici mon intervention:

Je demande à la Commission canadienne de la sûreté nucléaire (CCSN) ainsi qu'au ministre responsable (Ressources naturelles Canada) de faire preuve d'une grande prudence dans ce dossier. Il est impératif que ces entités canadiennes reconnaissent les failles de l'étude d'impact environnemental (ÉIE) des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) et prennent en considération le contexte plus large de la stratégie nucléaire canadienne qui se doit d'atteindre les standards les plus élevés en matière de sécurité et de santé que ce soit en situations normales, imprévues, critiques ou de crise.

Je demande également qu'après s'être penchée sur tous les enjeux soulevés dans le mémoire d'Action Climat Outaouais (ACO) au sujet de l'IGDPS, la CCSN :

1. Attende l'émission au Canada de nouvelles normes et de règlements modernisés en conformité avec les normes internationales sur la gestion des déchets radioactifs avant de rendre quelque décision que ce soit dans ce dossier complexe.
2. Rende plus précises, contraignantes, vérifiables et même justiciables les mesures d'atténuation envisagées par l'étude d'impact environnemental (ÉIE).
3. Donne à l'impact sur la santé d'un niveau d'eau toxique plus élevé en cas d'échec du système prévu, une importance capitale.
4. Considère avec grande attention l'impact sur les eaux de surface du transport des déchets nucléaires au site de l'IGDPS des laboratoires de Chalk River (LCR).

Enfin, j'endosse entièrement la proposition de ACO demandant à la CCSN d'attendre la révision des normes sanitaires liées aux déchets nucléaires et la modernisation de l'encadrement juridique au Canada. Dans le présent contexte de consultation dans laquelle ACO intervient, je joins ma voix à cet organisme en affirmant haut et fort que l'emplacement de l'IGDPS est tout à fait inapproprié. L'excuse selon laquelle le choix de cet

emplacement serait pour éviter le transport de déchets ne cadre pas d'une part avec l'entreposage en zone humide et d'autre part avec le fait que des déchets radioactifs importés d'autres sites au Canada et de l'étranger seront acheminés à travers tout le pays pour se rendre aux LCR.

Je vous remercie l'attention que vous porterez à mon intervention et vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

...Luc Bégin, Gatineau

C.C.: Steven MacKinnon, Député de Gatineau